

## Une aide régionale pour préparer le DAEU

16 Septembre 2020



© Université Sorbonne Paris Nord

**La Région favorise l'accès à l'enseignement supérieur de tous les Franciliens à travers une aide incitative au passage du Diplôme d'accès aux études universitaires (DAEU).**

Le **Diplôme d'accès aux études universitaires (DAEU)** constitue une seconde chance pour celles et ceux qui ont quitté le système scolaire avant l'obtention du baccalauréat. Ce diplôme confère en effet les mêmes droits que ceux qui s'attachent au succès au baccalauréat. Il permet notamment de poursuivre des études supérieures, ou de passer des concours exigeant le diplôme du baccalauréat.

Le **Conseil régional d'Ile-de-France** propose une aide individuelle de 1 000 € pour toute personne domiciliée en Ile-de-France et inscrite en DAEU dans l'une des 12 universités franciliennes proposant ce diplôme.

Cette aide fait l'objet d'un **appel à candidatures** d'octobre à février. Les étudiants éligibles (détenteurs d'un certificat de scolarité, attestant le paiement des droits d'inscription) percevront l'aide en deux fois : un acompte de 500 € en février 2021 et un solde de 500 € en juillet, sous réserve de leur assiduité aux cours et de leur présence à tous les examens. Il s'agit donc d'une forme « d'aide au mérite », encourageant la promotion sociale par la reprise d'études.

L'aide est accordée sans conditions de ressources, et son utilisation n'est pas fléchée. De fait, elle permet un remboursement des frais de formation, mais est également utile pour l'achat d'un ordinateur, d'un forfait internet de haut débit, ou l'achat de manuels par exemple.

La candidature doit être déposée en ligne sur [mesdemarches.iledefrance.fr](https://mesdemarches.iledefrance.fr) <sup>[1]</sup>

[Pour aller plus loin](#) <sup>[2]</sup>

[Foire aux questions](#) <sup>[3]</sup>

Patricia Holl

**Tags** : [DAEU](#) <sup>[4]</sup> | [aide financière](#) <sup>[5]</sup> | [Conseil régional d'Ile-de-France](#) <sup>[6]</sup>